

Installations nucléaires de Cruas-Meyssse

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant » définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la Commission locale d'information ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site [edf.fr](https://www.edf.fr), d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication) ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables.

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de Cruas-Meyssse ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Cruas-Meyssse	Sur demande : Mission communication CNPE de Cruas-Meyssse- La Plaine 07350 Cruas - Tél : 04 43 98 80 00 ou téléchargeable sur https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2026-06/EDF_RAPPORT_Cruas-Meyssse_2025_BD.pdf
Rapport d'évaluation complémentaire de sûreté de Cruas-Meyssse	Sur demande : Mission communication CNPE de Cruas-Meyssse- La Plaine 07350 Cruas - Tél : 04 43 98 80 00
Rapport environnemental annuel	Consultable sur https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2026-06/Rapport%20environnement%202025_1.pdf
Dossier de presse	Sur demande : Mission communication CNPE de Cruas-Meyssse- La Plaine 07350 Cruas - Tél : 04 43 98 80 00 ou téléchargeable sur https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2026-01/Fiche%20presse_%20Cruas-Meyssse_2026.pdf
Lettre d'information externe	Sur demande : Mission communication CNPE de Cruas-Meyssse – La Plaine 07350 cruas – Tel : 04 43 98 80 00 communication-cruas@edf.fr
Données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement	Sur demande : Mission communication CNPE de Cruas-Meyssse – La Plaine 07350 cruas – Tel : 04 43 98 80 00

	téléchargeable sur : https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-cruas-meysse
Registres mensuels des rejets d'effluents radioactifs et chimiques	Sur demande : Mission communication CNPE de Cruas-Meysse – La Plaine 07350 cruas – Tel : 04 43 98 80 00 communication-cruas@edf.fr Téléchargeable sur https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-cruas-meysse/l-exploitation-de-la-centrale-nucleaire-de-cruas-meysse

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail communication-cruas@edf.fr

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1 et leur communication à la Commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr